Jérôme Bar
Champ du puits
26 330 Ratières
Tél : 06 61 88 20 76
jerome.bar@aequitaz.org
www.aequitaz.org

Janvier 2014

Une boussole, des cartes et les étoiles

Parcours de formation, co-formation et accès à l'emploi
de jeunes adultes et bénéficiaires de minimas sociaux en Nord Drôme
– Projet v1.2 -

I. Motivations (poétiques) :

« *Choisissez une étoile, ne la quittez pas des yeux. Elle vous fera avancer loin, sans fatigue et sans peine* »
Alexandra David-Néel

Longtemps les hommes ont voyagé sans cartes, sans boussoles ni GPS. Les étoiles étaient leurs seuls instruments de navigation. Puis, ils ont construit les outils nécessaires pour ne pas se perdre et arriver à destination : la boussole qui marque une direction, les cartes qui permettent d'éviter les obstacles ou de repérer les escales possibles (où l'on peut retrouver des forces et des vivres pour poursuivre le voyage) et le sextant pour faire le point. Dans nos vies, il en est de même pour chacun d'entre nous. Nous avons besoin d'avoir des rêves pour ne pas sombrer dans la désespérance, de **déterminer un cap à suivre** et de disposer d'outils qui nous permettent d'avancer sur ce chemin et de ne pas se perdre en route.

« *On ne peut pas marcher en regardant les étoiles quand on a une pierre dans son soulier* »
Proverbe chinois

Pour des jeunes adultes ou des personnes en situation de précarité - qui ont vécu des échecs à l'école, dans leurs relations aux institutions ou dans leur recherche d'emploi - il est souvent difficile de garder la tête haute et de retrouver confiance en soi et en les autres. Ils ont « une pierre dans leur soulier » qui les empêche d'avancer. Nous proposons de travailler avec eux, en ateliers, sur leur projet professionnel mais aussi sur leurs capacités à s'affranchir des obstacles qui les bloquent dans leurs parcours de vie. Si la visée est une autonomie étroitement lié à l'emploi, le chemin qui y mène peut passer par la formation, la résolution d'un problème de santé ou plus de sécurité concernant le maintien dans son logement. Quoi qu'ils en soient, ils ne reprendront plus les voies « classiques » et **nous devons inventer avec eux de nouvelles façon de naviguer.**

« *J'ai tendu des cordes de clocher à clocher ; des guirlandes de fenêtre à fenêtre ;*
des chaînes d'or d'étoile à étoile, et je danse » Arthur Rimbaud

Nous proposons de **miser sur leurs ressources et celles du territoire**. Il s'agit de proposer à des personnes en situation de précarité volontaires d'intégrer – pour un voyage de 6 mois - un collectif où ils pourront **se former** (compétences fondamentales et échange d'expériences), **agir ensemble** (l'action est cœur du dispositif d'apprentissage et d'émancipation) et **dialoguer avec des acteurs du territoire** - collectivités, associations mais aussi entreprises - qui partageront leurs contacts, leurs regards et pourront s'engager solidairement à leurs côtés. Ces ressources constituent la carte dont chacun a besoin pour tracer sa route.

II. Objectifs (généraux et opérationnels) :

Nous visons :

1. Développer l'envie et **le pouvoir d'agir de jeunes adultes sans emplois et de bénéficiaires des minimas sociaux.** Il s'agit de faire confiance et renforcer les capacités des volontaires.

2. Proposer **un parcours et des rencontres** qui permettent à des personnes volontaires de préciser leur projet de vie (dimension sociale, professionnelle et citoyenne) et de vivre des expériences qui favorisent leur inclusion sociale et professionnelle. Il s'agit notamment de proposer des stratégies de développement de son réseau social / professionnel, de renforcer des compétences fondamentales (affirmation de soi, analyse du contexte, travail en équipe) et lever collectivement des freins d'accès à l'emploi.

3. Expérimenter de **nouvelles pratiques d'action sociale** en direction de bénéficiaires des minima sociaux, en misant sur les ressources du territoire (dans le cadre de la Commission d'Action Sociale du Nord Drôme) qui soient évaluables et transférables ensuite sur d'autres territoires par le Conseil Général.

A travers :

1. Création de **2 groupes de volontaires** qui s'engagent dans un projet collectif autour de leur projet de vie (sur 6 mois) dans le Nord Drôme. Il s'agira de jeunes adultes en recherche d'emploi ou de bénéficiaires des minima sociaux qui rencontrent des difficultés économiques (précarité, chômage...) et sont volontaires pour développer leur réseau social[1].

2. Constitution d'**un réseau d'appui de ces groupes par des collectivités locales, des organismes de formation et des entreprises** (elles aussi volontaires). Plutôt que d'un parrainage individuel (qui peut constituer une relation contrainte et asymétrique), nous proposerons de construire un dialogue et une solidarité entre les groupes de volontaires et les acteurs économiques. Les acteurs sociaux seront, quant à eux, mobilisés dans une optique d'accès aux droits .

3. **Animation d'un parcours** comprenant de la formation (compétences fondamentales, compréhension du panorama des acteurs économiques et politiques), de l'accès aux droits, du développement de relations et des expériences professionnalisantes.

Nous proposons que puissent participer à ce projet des personnes rencontrant des difficultés économiques (précarité, chômage...) volontaires pour vivre une expérience collective et développer leur réseau social. Aucun critère d'âge, de statut (au regard des institutions) ou de lieu d'habitat ne sera mis en place. Nous favoriserons cependant la diffusion de cette proposition dans des réseaux qui accueillent des jeunes adultes. La capitalisation précisera les profils des participants et les capacités qu'ils ont pu acquérir au cours du « voyage ».

---

1 Dans une étude sur les minima sociaux, les bénéficiaires pouvaient être envisagés à partir de trois positions : 1/3 sont des personnes qui « passent » par le RSA mais bénéficient de qualifications qui leur permettent de s'insérer quand elles le peuvent (parce qu'elles ont résolue certains problèmes) ou qu'elles le veulent ; 1/3 rencontrent des difficultés d'inclusion importantes et sont en demande de formations ou de relations ; 1/3 cumulent les difficultés (santé, problèmes familiaux, logement...) qui font que l'emploi n'est pas leur priorité. C'est à la seconde de ces trois « catégories » que ce projet peut répondre de façon innovante.

III. <u>Objectifs quantitatifs</u> :

- **2 lieux d'expérimentation**. Ces Lieux pourraient être Romans-sur-Isère / Bourg-de-Péage et St Vallier. Cependant, aucun critère n'interdira bien entendu la participation d'un volontaire de Royans / Vercors ou de Saint-Donat-sur-L'Herbasse.

- **24 volontaires** (2 x 12) constitueraient le noyau de participants au départ de ce projet. Ils seront identifiés par des acteurs locaux (membres de la CLAS) et participeront à un stage de constitution du groupes (3 groupes) au cours duquel chacun se fixera ses propres objectifs pour le « voyage ».

- Ils seront par la suite les « ambassadeurs » des ateliers collectifs et pourront invité des personnes à y participer. **De 12 à 24 participants rejoindront le projet en cours.**

- **Une journée par semaine (et par groupe) pendant 6 mois est consacrée aux ateliers**. Ces journées sont consacrées :
  * Le matin au développement de contacts avec des acteurs économiques (réalisée collectivement et animé par AequitaZ) ou des temps individuels où les volontaires développent leur propre réseau.
  * Le midi, un repas partagé sera proposé.
  * L'après-midi est le temps collectif de formation, de construction ou de mise en œuvre d'une action collective (visite, rencontre,...)

- **100% des volontaires** auront progressé dans leur projet de vie, leurs relations sociales et professionnelles. Ils auront développé des capacités d'affirmation de soi et d'argumentation, de travail en groupe et une expertise d'usage d'un réseau local de ressources. Nous aimerions qu'au moins **50% d'entre eux vivent une expérience professionnalisante** ou **reprennent une formation** au terme du projet.

- Animation par AequitaZ de la « Capitainerie »[2], comité de pilotage mensuel composé de **3 élus** ou représentants de collectivités locales, **3 chefs d'entreprises**, **3 représentants d'organisations sociales** (CLAS / Cg26, MLJ, Centre social, Archer...) et **3 membres des groupes** (qui viendront prendre leur place au sein de ce Comité de pilotage suite au stage initial). En outre, ce projet fera l'objet d'un temps d'information et de sollicitation (repérage de volontaires, mise à disposition de ressources) lors des plénières ou groupes de travail de la CLAS (Commission Locale d'Action Sociale du Nord Drôme).

- Capitalisation de l'expérience à travers le rendu d'un **rapport final** réalisé avec les différentes acteurs permettant de tirer les enseignements transférables de l'expérience à d'autres territoires.

---

2 La **capitainerie** est le lieu de gestion du port mais aussi de services aux navigateurs (bulletins métrologiques, organisation de secours, établissement de nouvelles voies de navigation). La capitainerie forme le maillon essentiel pour la fluidité du trafic maritime et l'accueil des navires dans le port.

IV. Calendrier :

1. **Validation** du projet par le Comité de Pilotage (COPIL) du Conseil général 26
   Janvier 2014

2. Présentation à la **Commission Locale d'Action Sociale** (24 février) ; Identification et réunion des membres de **la « Capitainerie »**.
   Février 2014

3. **Constitution des groupes de volontaires** (repérage par des structures, proposition de rencontres individuelles) et du réseau des acteurs économiques et personnes ressources susceptibles d'appuyer les groupes.
   Mars 2014

4. **Réalisation d'un stage d'inclusion** réunissant les volontaires. Pendant 3 jours, dans un gîte en auto-gestion[3], les volontaires, appuyés par les intervenants[4], partageront leurs rêves, les obstacles qu'ils rencontrent et définissent leurs objectifs pour les 6 mois à venir. Au terme du stage, les volontaires se connaissent, font alliance et ont tracé les grandes lignes d'un projet d'inclusion[5]. Ils choisissent ou non d'intégrer un groupe local.
   Avril 2014

5. **Ateliers hebdomadaires** consacrées à :
   - Contacts et visites d'acteurs économiques ou acteurs de l'accès aux droits
   - Formation aux compétences transversales[6]. Ces temps pourront se faire dans les groupes locaux, mais aussi à travers le rassemblement des personnes des trois groupes.
   - Retours sur expériences (individuelles ou collectives) et résolutions de problèmes (par le groupe, sur la base d'un problème amené par un volontaire). Les problèmes peuvent être ceux particuliers des participants, mais aussi les obstacles « structurels » à l'accès à l'emploi (précarité des emplois, garde des enfants, mobilité...).
   - Préparation d'actions collectives, qui pourraient être (en fonction des ressources identifiées) la visite d'une entreprise et l'interview de son dirigeant, la réalisation d'un chantier (permettant de travailler en équipe et acquérir des compétences), un coup de main à l'un des membres du groupe...
   - Des temps d'accompagnements individuels sont possibles mais toujours sollicités par le volontaire lui-même. Seuls 2 temps de bilan (mi-parcours et au bout des 6 mois) font partie du contrat de départ.
   Avril à Octobre 2014 *(pas d'activité en août)*

6. Evaluation avec les volontaires et le Comité de pilotage. Rendu du rapport final.
   Novembre 2014

---

3 Suffisamment loin pour décaler les volontaires de leur cadre de vie et suffisamment prêt pour permettre la participation éventuelle de volontaires en charge de famille et ne parvenant pas à se libérer en soirée. Exemple : Gîte Pordatach à Chatillon-Saint-Jean.

4 Jérôme Bar / Manu Bodinier (AequitaZ / spécialistes de la constitution de groupes et de la relation transformation personnelle / transformation sociale ; cf. CV en annexe 1) et Luk Parlavecchio (Déséquilibres / eductrainer spécialisé dans la construction de solidarités par les activités collectives et le sport)

5 Nous parlons d'inclusion et non d'insertion car il s'agit pour les volontaires d'être dans une démarche active de résolution des obstacles qui se présentent à eux (difficultés à faire valoir leurs compétences, faible affirmation de soi,...) et de plus grande compréhension du contexte et des ressources dont ils peuvent se servir.

6 Par compétences transversales nous entendons les « savoirs, savoir-faire et savoir-être dont toute personne a aujourd'hui besoin pour être pleinement *actrice* de sa vie personnelle, professionnelle et sociale ». Des modules d'expression et affirmation de soi, sur les capacités à convaincre (sans manipuler), sur les méthodes de recherche d'information (pour échapper à l'intox) ou sur les capacités à entretenir et enrichir son environnement humain pourraient être proposé (en partenariat avec l'association Les Cités d'Or).

Le **Conseil général de la Drôme** souhaite impulser une territorialisation de son action sociale, c'est à dire développer sa capacité à créer des synergies entre les acteurs locaux (Commission Locale d'Action Sociale) et se donner les moyens d'innover localement. Ces deux objectifs sont complémentaires. Le second nécessite de créer de nouvelles pratiques (en plus de la mise en réseau des acteurs) qui permettent aux personnes vivant des situations de pauvreté et d'exclusion de prendre une part active dans la résolution de leurs situations.

L'association **AequitaZ** met en œuvre un projet permettant à des personnes en situation de pauvreté (dont prioritairement les jeunes adultes) – de s'organiser collectivement et d'innover pour développer leur pouvoir d'agir. AequitaZ a été consulté concernant la mise en place d'une « garantie jeune » (qui vise à lutter contre un chômage décrit, par l'Europe, comme d'une « cicatrice indélébile » dans le parcours des jeunes adultes ; cf. annexe 3) et a organisé le Parlement libre des jeunes (octobre 2013). Au cours de ce Parlement, des jeunes ont formulés 7 propositions dont l'une d'elle vise à « *Créer des parcours de démarrage de la vie professionnelle* » (cf. annexe 2).
Infos : www.aequitaz.org

Annexe 1
Parcours des intervenants (Coordination)

Jérôme Bar

"J'aime m'engager corps et âme dans des aventures collectives. Géographe et ethnologue de formation, j'ai développé une curiosité et un sens de l'observation qui me permettent de repérer les ressources des gens et les opportunités de transformation des situations. J'ai le pressentiment qu'un monde meilleur est possible, ici et maintenant. Mon optimisme est nourrit d'expériences partagés avec des argentins, des sénégalais et des habitants des quartiers populaires de France".

Artisan de justice social (2012-) – Co-coordination d'une campagne contre la précarité des jeunes adultes et accompagnements d'associations et de collectifs mobilisés pour les droits des personnes exclues.
Organisateur des marches pour la dignité et contre la pauvreté (2008 - 2011)
Délégué de la Fédération des centres sociaux de la Drôme (2006-2012)
Formation continue en Théâtre de l'opprimé (2008-2009)
Chargé de mission de Coopération décentralisée (Sénégal, Roumanie) (2004-2006)
Coordinateur d'un projet de développement local en Argentine (2002-2004)
Chargé de mission Emploi-Formation (Seine-Saint-Denis, 2000-2002)
DESS « Pratiques sociales du Développement » (Paris I) (2000)
Etudiant, surveillant de nuit (jeunes sourds) & voyageur (1992-1999)

Manu Bodinier

« J'aime métisser la simplicité des contes populaires et l'inattendu de moments démocratiques. Si mes études à Sciences Po Grenoble ont contribué à mon analyse politique, c'est l'animation sociale qui m'a appris à mener des actions collectives. Grâce aux rencontres de militants indiens, brésiliens ou québécois, j'ai appris à mener des marches non-violentes, créer des savoirs émancipateurs et s'engager avec les personnes qui vivent les situations d'inégalités. Parfois distant, souvent critique, toujours positif, je pars de ce qui n'existe pas encore mais qui va nous donner demain un peu plus de pouvoir sur nos vies »

Artisan de justice social (2012-) – Co-coordination d'une campagne contre la précarité des jeunes adultes et accompagnements d'associations et de collectivités locales (GPV Lyon Duchère, Métro de Grenoble).
Master II « Politiques publiques et changement social » (IEP de Grenoble, 2012)
Formation continue *développement du pouvoir d'agir* et *analyse systémique*
Président de l'association ECHO autour du *community organizing* (2010-2012)
Organisateur des marches pour la dignité et contre la pauvreté (2009 – 2011)
Délégué régional à l'Union Rhône-Alpes des Centres Sociaux (2001-2011)
Consultant à Pythagore et pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté (1998-1999)
Etudiant & saisonnier & voyageur (1996-2000)

Annexe 2

7 propositions pour un monde plus juste
Formulées par les 100 jeunes présents au Parlement libre des Jeunes
(Sainte Croix, 19 & 20 octobre 2013)

> *« Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho, de notre âme, de noire bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques »*
> Jean Jaurès, Discours à a jeunesse.

Au cours du Parlement libre, des propositions sont nées qui peuvent inspirer des expérimentations politiques et économiques portées par des collectifs de jeunes volontaires. Ces propositions ont fait l'objet d'un vote de tendance, au terme duquel les propositions n°1, n°4 et n°4 ont obtenu le plus de voix.

Créer des assemblées libres de jeunes. *Nous ne laisserons pas un jeune sur le bord de la route !*

Ces assemblées sont des lieux ouverts où tous les jeunes du territoire - qu'ils soient en emploi, étudiants ou sans emploi - se retrouvent dans un esprit de fraternité pour s'organiser de façon autonome ou interpeller les politiques publiques. Ce peut être des lieux d'échange afin d'avancer dans la construction de nos projets de vie et de développer des alliances avec les associations, les collectivités locales et le tissu économique local.

1 : Créer des groupes de veille composés de jeunes pour interpeller les pouvoirs publics sur les discriminations vécues en raison de leur origine (réelle ou supposée), de leur sexe, de leur lieu d'habitat, d'un handicap...

2 : Sensibiliser les citoyens par des actions de rue non-violentes (artistiques) autour de la situations des migrants en les mettant en positionnement de vivre la vie d'un migrant. Ces actions seront menées conjointement avec des migrants.

3 : Favoriser l'élection des jeunes adultes sur leurs territoires (quartiers, villes et villages) en garantissant leurs capacités à représenter les jeunes de leur territoire. Pour cela, les jeunes élus doivent être formés et indemnisés.

Créer des alternatives pour permettre à tous les jeunes adultes de couvrir leurs besoins fondamentaux. *Nous sommes des créateurs de richesse !*

4 : Développer les opportunités – formelles ou informelles - d'apprentissage pour les jeunes ; Faire du goût d'apprendre et de grandir un enjeu majeur du débat public, en mobilisant la communauté éducative mais aussi le tissu économique local...

5 : Créer des initiatives économiques non monétaires (covoiturage, colocation, hébergement solidaire, récupération, troc ...) et basées sur la solidarité, ou favoriser l'accès aux jeunes aux initiatives locales existantes.

6 : Créer des parcours de démarrage de la vie professionnelle. Il n'existe pas de passerelles suffisamment reconnues et valorisées entre le décrochage, la vie scolaire ou étudiante et l'emploi. Il est important de développer les droits d'accès et de reconnaître

les transitions (service civique, stage, engagement associatif local...) comme promoteurs de compétences.

7 : Améliorer et diffuser les dispositifs de micro-crédits et de financements participatifs pour la création d'activités et le soutien de projets économiques des jeunes adultes.

Notre capacité de proposition et d'interpellation des pouvoirs publics a grandi au cours de ce Parlement. Des élus et décideurs nous écouterons si nous trouvons la force de nous organiser.

> « *J'ai deux choses à vous dire profondément : individuellement, vous ne pouvez pas vous laisser vaincre. Vous ne pouvez pas vous laisser abattre. Votre vie n'est pas toute tracée. C'est vous qui la tracer. Il y a des difficultés, mais on est toujours capable de les surmonter. Toujours. En chacun de nous existent des ressources que parfois l'on imagine pas. Et ce sont les difficultés qui nous les révèlent. Si on se laisse abattre, on ne saura jamais de quoi nous sommes capables. (...) La richesse du monde, ce n'est pas l'or ou le diamant, le cuivre ou le manganèse. Les pays qui s'est sortent, sont ceux qui investissent dans l'éducation et qui arment leur jeunesse. Si vous êtes conscient de cela, vous devenez collectivement invincible. Ca ne veut pas dire que vous n'allez jamais pleurer, que vous ne serez jamais abattu, que vous allez rire et chanter tous les jours ! Je dis que sur votre trajectoire de vie vous serez invincibles* »
>
> Christiane Taubira, Ministre de la Justice

→ **Présentation du Parlement libre des jeunes et visuels** :
http://www.aequitaz.org/campagne/parlement-libre-des-jeunes-2013/

→ **Le Parlement libre des Jeunes** est une initiative proposée par AequitaZ et portée par un Collectif d'associations composé de MRJC Rhône-Alpes, Les Cités d'Or, Union Rhône-Alpes des Centres Sociaux, Union Régionale de l'Habitat des Jeunes.

→ **AequitaZ** est une association sans domicile fixe qui invente avec les personnes précaires ou discriminées des stratégiques politiques et poétiques pour défendre leurs droits fondamentaux.

→ **Contacts :** Jérôme Bar, 06 61 88 20 76, **jerome.bar@aequitaz.org** ou Manu Bodinier, 06 77 17 77 57, manu.bodinier@aequitaz.org

Annexe 3

POUR UNE GARANTIE CONTRE LA PRECARITE DES JEUNES

Note de préconisation envoyée au Ministère du Travail (janvier 2013)

Le Premier Ministre a annoncé, le 11 décembre, la mise en place progressive d'une *« garantie jeune »* sur la base du dispositif CIVIS. Les jeunes de 16 à 25 ans *« en grande difficulté d'insertion »* signeront un contrat renouvelable d'un an. Un *« travailleur social identifié »* devra établir avec lui un *« projet d'insertion »* et faire régulièrement des *« propositions adaptées de formation ou d'emploi ».* Le jeune signataire devra *« respecter les étapes programmées »* et *« accepter les propositions adaptées ».* Ce dispositif permettra dans les périodes *« d'inactivité »* d'obtenir un revenu du même niveau que le RSA.

Nous réagissons à cette annonce en formulant un certain nombre de constats et de propositions afin que ce dispositif permette réellement de lutter contre la précarité et de favoriser leur autonomie.

Commençons par affirmer que cette proposition est en-dessous des besoins et de l'ambition de redonner un espoir à la jeunesse. La montée en puissance des emplois d'avenir et des contrats de génération ne permettra pas de résoudre une situation d'inégalité structurelle où les jeunes sont de plus en plus touchés par le chômage et privés de revenus issus d'une protection sociale. Cette situation place la France à la traîne des pays européens. Cette expérimentation, n'est pas non plus à la hauteur des propositions du candidat François Hollande qui proposait au printemps dernier :

-que tout jeune déscolarisé de moins de 18 ans ait une « solution de formation, d'apprentissage ou un service civique » (n°37)

-de créer « une allocation d'études et de formation sous conditions de ressources dans le cadre d'un parcours d'autonomie » (n°39)

Ce dispositif peut cependant améliorer la situation de certains jeunes précaires. Il devrait également constituer la matrice d'une nouvelle manière d'envisager l'accompagnement proposé dans le cadre des minima sociaux. Celui-ci ne devrait pas être conçu comme un contrôle social et moral, ou comme une contrepartie obligatoire, mais comme une force d'encouragement et d'émancipation. C'est pourquoi nous formulons quelques propositions afin qu'il favorise réellement l'autonomie des jeunes :

1. **Viser «l'autonomie sociale ET professionnelle »**. La responsabilité des difficultés d'insertion des jeunes est bien plus dans un marché du travail incapable de les accueillir que dans un manque de volonté ou de compétences de leur part. De très nombreux emplois non qualifiés sont occupés par des jeunes qualifiés, laissant ceux qui ont le moins de qualification ou de réseau sur le bord de la route. Si le dispositif ne vise qu'à changer l'ordre de la file d'attente, il sera nécessairement vécu comme un échec supplémentaire par des jeunes (qui en ont déjà cumulé beaucoup). La « garantie jeune » doit donc élargir ses objectifs. Ceux-ci peuvent être :
   - l'accès à l'emploi
   - une formation professionnelle qualifiante ou diplômante (et non comme un sas d'attente qui s'éternise pour définir un « projet professionnel », refaire son CV, etc...)
   - un contrat d'apprentissage ou une reprise d'étude,
   - un engagement associatif ou citoyen à travers le bénévolat, le volontariat ou le service civique
   - l'accès à un logement ou un hébergement,
   - des soins de santé ou la pratique d'une activité sportive
   - l'apprentissage du français...

   Le dispositif doit être une « garantie » d'avancées concrètes dans la situation personnelle de chaque jeune plutôt que le mirage d'un emploi durable, espoir trop souvent déçu. Il doit permettre au jeune de définir un ou plusieurs objectifs.

2. **La mesure devrait cibler principalement les jeunes précaires en rupture familiale.** Une attention doit être maintenue en direction de certains jeunes adultes vivant encore au domicile

familial mais subissant des situations particulièrement difficiles (discriminations, précarités, handicaps...)

3. **Le contrat doit être réellement défini AVEC le jeune adulte.** Les objectifs doivent être négociés avec lui. Le contrat ne doit pas être photocopié d'un jeune à l'autre alors que leurs situations, leurs parcours et leurs projets sont très différents. Les « propositions » effectuées par les Missions Locales doivent donc être adaptées à ces objectifs. Chacun ne peut être tenu « responsable » que d'un engagement (et non d'une prescription). Toute sanction ou suspension devrait être limitée aux situations de fraudes caractérisées. Elle ne devrait pas être prononcée par le « travailleur social identifié » et pouvoir être sujette à un recours.

4. **La garantie financière doit couvrir toutes les périodes sans revenu.** L'engagement dans un emploi à temps partiel, d'une formation, d'un engagement associatif peuvent être découragées par des conditions d'allocation trop restrictives (qui provoque alors un renoncement face au risque de perdre l'allocation). Il ne s'agit pas que ce dispositif réitère l'échec du RSA jeune. Le mécanisme d'intéressement du RSA en cas de reprise d'emploi doit être intégré au dispositif.

5. **Le travailleur social doit être responsable d'activer les droits connexes** (CMU, aide aux transports en commun, APL...) afin de lutter contre le non-recours aux droits qui touche de façon très importante les jeunes les plus marginalisés. Les conseillers des Missions Locales en charge de la garantie jeune doivent donc pouvoir suivre une formation adaptée leur permettant de connaître ces droits et la manière de contractualiser à parité avec le jeune dans l'objectif de soutenir son autonomie sociale et professionnelle. L'expérimentation dans 10 territoires doit permettre de tester cette formation et d'envisager son déploiement.

6. **Des « groupes de pairs » doivent être expérimentés** (et généralisés en cas d'évaluation positive). L'objectif de ces espaces collectifs est le développement des capacités sociales des jeunes, de leurs réseaux sur le territoire, de leurs forces collectives et de leurs capacités d'initiative. Ils peuvent organiser des débats avec des employeurs, des actions de lutte contre les discriminations, des échanges de « bonnes pratiques » entre jeunes... Ces groupes doivent se réunir de façon régulière et sur une base volontaire. Ces groupes pourraient être animés par des associations, en lien avec la Mission Locale.

7. **Un comité de pilotage du dispositif doit être mis en place au niveau local** (dans la phase d'expérimentation) avec des représentants des jeunes, des élus locaux, des associations et des employeurs afin de formuler des propositions d'amélioration du dispositif et de mobiliser le monde économique sur des propositions concrètes pour les jeunes.

Jean-Marc Ayrault a annoncé que « 100 000 jeunes allaient enfin retrouver un avenir ». Il faut se donner les moyens de cette ambition. Sans une transformation réelle du CIVIS dans le sens du développement du pouvoir d'agir des jeunes, la « garantie jeune » restera comme un dispositif supplémentaire et non comme une nouvelle manière d'envisager le rapport aux jeunes comme des citoyens que les pouvoirs publics épaulent dans leur autonomie sociale et professionnelle.

Nous serons attentifs aux précisions qui seront apportées à l'annonce de la « garantie jeune ». Nous affirmons notre engagement pour la justice sociale et nous affirmons comme citoyens notre souhait d'être associé aux politiques qui visent, à terme, un monde sans pauvreté.